

## COORDONNATEUR SPS : NIVEAU 2 CONCEPTION



Code CPF  
RS5774

Cette formation inscrite au Registre spécifique (RS) France Compétences le 1er janvier 2022, traite du cadre réglementaire, méthodologique, organisationnel et technique lié à la phase Conception d'une mission SPS pour des opérations de catégorie 2. Elle prépare à l'évaluation des connaissances et vue de la délivrance de l'Attestation de compétences Cordonnateur SPS Niveau 2 Conception.

### Objectifs opérationnels

- Appliquer le cadre méthodologique, organisationnel et technique lié à la phase Conception d'une mission SPS de Niveau 2 selon l'arrêté du 26 décembre 2012
- Elaborer le Plan Général de Coordination
- Rédiger le Dossier d'Intervention Ulérieure sur l'Ouvrage en phase conception

### Public Concerné

- Personnes souhaitant exercer la fonction de Coordonnateur SPS Niveau 2 phase Conception sur des opérations de bâtiment et de génie civil

### Durée

**119.00** Heures

**17** Jours

### Prérequis

Suivre cette formation exige une expérience professionnelle de 5 ans en architecture, ingénierie ou maîtrise d'oeuvre ou une licence professionnelle en hygiène sécurité et environnement.

L'intervenant formateur valide le Dossier de candidature sur examen des documents fournis par le Candidat et un entretien individuel vérifiant les connaissances générales et l'expérience professionnelle.

Le dossier de "Candidature et inscription" ainsi que le document "Prérequis, référentiel de formation, modalités d'évaluation" sont

### Parcours pédagogique

#### Cadre législatif et réglementaire

- Textes législatifs et réglementaires nécessaires à l'exercice de la fonction et la mission de coordonnateur SPS
- Nature et hiérarchie des réglementations liées au secteur d'activité
- Référentiels techniques du bâtiment et génie civil et de la prévention

#### Cadre méthodologique, organisationnel et technique

- Rôle du coordonnateur SPS et des acteurs d'une opération de bâtiment ou de génie civil
- Rôle et missions, moyens, obligations et responsabilité civile et pénale des intervenants dans l'acte de construire
- Rôle et missions des intervenants institutionnels
- Etapes de l'opération lors des phases conception et réalisation de l'ouvrage
- Contrat de mission (contenu de la mission, moyens financiers et organisationnels)
- Documents et outils réglementaires : déclaration préalable, registre journal, planning de chantier, dossier d'intervention ultérieure sur l'ouvrage, plan général de coordination ou plan général simplifié de coordination et plan particulier de sécurité et de protection de la santé
- Obligations légales du coordonnateur SPS dans sa démarche de prévention
- Organiser, participer et animer les réunions
- Exercice de la fonction de coordonnateur SPS
- Evaluation des risques professionnels liés à l'opération de bâtiment et de génie civil notamment liés à son environnement, aux co activités et aux interventions ultérieures sur l'ouvrage
- Mesures de prévention par application des principes généraux de prévention
- Constitution du dossier d'intervention ultérieure sur l'ouvrage
- Tenue du registre journal

### Coordination de conception

- Risques pouvant résulter des choix architecturaux, techniques, organisationnels et des contraintes d'environnement
- Moyens communs d'infrastructures, de logistiques et de protections collectives
- Plan général de coordination - plan général simplifié de coordination
- Dispositions techniques et organisationnelles figurant dans le plan général de coordination et le dossier d'intervention ultérieure sur ouvrage
- Projet d'installation de chantier
- Critères de sécurité et de protection de la santé
- Présentation au coordonnateur de réalisation du PGC, le registre journal, des pièces du marché, du dossier d'intervention ultérieure sur l'ouvrage, du projet de plan d'installation de chantier
- Bilan de sa mission pour le maître d'ouvrage

## ■ Méthodes et moyens pédagogiques

### METHODES PEDAGOGIQUES

Le parcours d'apprentissage prévoit une alternance d'exposés théoriques, d'exercices et études de situations et de jeu de rôle en sous-groupes.

### RESSOURCES PEDAGOGIQUES

- Textes réglementaires et jurisprudences
- Recommandations CNAMTS, Fiches OPPBTP, Fiches de l'INRS, ED 884 INRS...
- Etude d'accidentologie du secteur de la construction, film sur "l'arbre des causes" dans l'analyse d'un accident
- Plans et éléments de dossiers de mission réels (offre de mission, échéancier de mission, CERFA de déclaration préalable, PGC, RJ, DIUO, pièces du marché, Inspection commune...)

Les ressources pédagogiques sont remises lors de la formation par un lien de téléchargement reçu par mail.

### MOYENS TECHNIQUES

## ■ Qualification Intervenant(e)(s)

L'Intervenant est un formateur qualifié et détenteur d'une Attestation de compétence de formateur délivrée par l'OPPBTB.

## ■ Méthodes et modalités d'évaluation

### EVALUATION DES ACQUIS THEORIQUES ET PRATIQUES

Cette évaluation est réalisée en continu sous forme d'épreuves de QCM et de questions ouvertes ainsi que la complétude d'un Livret d'évaluation.

L'épreuve orale devant un jury indépendant composé d'un professionnel de la construction, d'un formateur CSPS et d'un professionnel de la prévention des risques (OPPBTB ou INRS) est réalisée dans les 45 jours après la formation.

Ce jury, après délibération, consigne son avis dans un procès-verbal transmis à GINGER FORMATION en vue de la délivrance d'une Attestation de compétences CSPS selon le niveau et la phase d'activité.

La formation est également sanctionnée par une Attestation individuelle de fin de formation.

### MESURE DE LA SATISFACTION DES APPRENANTS

Cette évaluation individuelle réalisée en ligne en fin de formation, mesure le niveau de satisfaction de l'organisation et des conditions d'accueil, des qualités pédagogiques du formateur ainsi que des méthodes, moyens et supports d'apprentissage utilisés.

Elle fait l'objet d'un enregistrement en vue de l'analyse et du traitement des appréciations formulées.

## ■ Modalités d'Accessibilité

Afin de mettre en œuvre toutes les mesures d'accompagnement nécessaires à la formation de la personne en situation de handicap permanent ou temporaire, contacter en amont de la formation, le Conseiller Ginger Formation afin d'être mis en relation avec le Référent handicap.



**Contactez-nous !**

**Sandra MARCAGGI**  
Assistante Formation

**Tél. : 0130852104**  
**Mail : [formation@groupeginger.com](mailto:formation@groupeginger.com)**